

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIALLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 26 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Assainissement

AP/CP 020 – Système d'assainissement de Motz – Clôture

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire par l'évolution démographique.

Dans la continuité du travail initié par la commune avant le transfert de compétence et en application du zonage d'assainissement proposé en Conseil d'Exploitation en décembre 2017, a été créé un système d'assainissement (réseau + station d'épuration) sur la commune de Motz.

Le détail de l'opération est le suivant : création d'une station d'épuration, desserte du hameau de Chateaufort et de la Base de loisirs, desserte du hameau de Langefan, desserte du hameau des Iles, desserte de la Zone Industrielle.

Les travaux étant achevés, Monsieur le Président propose de clôturer l'AP avec un total de réalisation de 2 030 086,69 € HT pour une prévision initiale de 1 836 300 € HT. Pour rappel, l'augmentation est liée à la sécurisation des berges du cours d'eau traversant les parcelles, afin de consolider les ouvrages réalisés.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'Autorisation de Programme du système d'assainissement de Motz.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP020 - Système asst Motz - Clôture
Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP020 - Système assainissement Motz	
Budget :	ASSAINISSEMENT	
Imputation analytique :	275 et 275AP	
Montant initial de l'opération :	1 836 300,00 euros	HT
Dernier montant voté	2 126 300,00 euros	
Montant actualisé de l'opération	2 030 086,69 euros	
DEPENSES		
	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	39 689,44	43 989,44
Dépenses réalisées 2018	119 399,33	119 399,33
Dépenses réalisées 2019	302 073,60	302 073,60
Dépenses réalisées 2020	483 836,35	483 836,35
Dépenses réalisées 2021	399 770,83	399 770,83
Dépenses réalisées 2022	558 033,29	558 033,29
Dépenses réalisées 2023	120 139,36	120 139,36
Dépenses réalisées 2024	3 500,00	2 844,49
Dépenses programmées 2025	3 500,00	0,00
Dépenses programmées 2026	99 857,80	0,00
TOTAL	2 126 300,00	2 030 086,69

FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
dont subventions perçues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		0,00
Autofinancement		2 030 086,69
TOTAL		2 030 086,69

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 26 : Budget Assainissement - AP/CP 020 - Système d'assainissement de Motz - Clôture -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5310 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5310-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions